

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 22 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un et le vendredi vingt-deux octobre à 09 h 00, le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sur la convocation et sous la présidence de M. Philippe MARTIN, Président du Conseil Départemental.

Etaient présents : MM. M. AURORA, X. BALLENGHIEN, Mme N. BARROUILLET, M. C. BONNE, Mme F. CASALE, MM. G. CASTET, R. CASTETS, JP. COT, Mmes C. DASTE-LEPLUS, C. DEJEAN-DUPEBE, M. / DESENLIS, Mmes C. DUCARROUGE, C. DUMONT, MM. P. DUPOUY, M. GABAS, B. GENDRE, V. GOUANELLE, B. KSAZ, Mmes E. LAFON, E. LANAVE, M. F. LARROQUE, Mme V. MANISSOL, M. P. MARTIN, Mmes Y. RIBES, H. ROZIS LE BRETON, M. J-P. SALERS, Mme C. SALLES, M. J. SAMALENS, Mmes C. SARNIGUET, I. TINTANE et L. TOISON.

Excusés ou absents : Mme C. BOUE, M. F. DUPOUEY et Mme P. ESPERON.

Ont donné procuration : Mme C. BOUE à M. B. GENDRE, M. F. DUPOUEY à Mme C. SALLES et Mme P. ESPERON à M. M. GABAS

Délibération adoptée à l'unanimité

OBJET : Association Terre de Liens : aide pour la mise en oeuvre du programme d'actions 2021.

-
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dont notamment les articles L. 3111-1 et suivants relatifs à l'organisation des départements ;
 - VU le rapport du Président du Conseil Départemental du Gers ;
 - VU l'avis des commissions organiques compétentes ;
 - VU les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 738, enveloppe 32333 du budget départemental ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Le Conseil Départemental décide :

Compte tenu de l'intérêt de ses actions menées en matière d'alimentation, d'environnement et d'éducation populaire,

- d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association Terre de Liens Midi-Pyrénées, dont le siège social est à TOULOUSE, pour son projet intitulé « La préservation du foncier agricole et l'implication des citoyens dans l'installation des nouvelles générations de paysans en agro-écologie », en 2021,

- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer la convention d'objectifs correspondante, dont le projet figure ci-joint, ainsi que tout avenant à intervenir sans incidence financière.

Le Président,

Philippe MARTIN.

Délibération transmise et reçue en Préfecture le

Le Président du Conseil Départemental certifie que :

- la présente délibération a été affichée le

- et sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du mois de Octobre 2021.